CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

HOMMAGE

DES

IRLANDAIS-UNIS DE ***,

AU CORPS LÉGISLATIF

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYEN PRÉSIDENT,

En ce grand jour, anniverſaire de la plus belle eſpérance de l'indépendance des nations, daignez faire agréer aux repréſentans de la nation libératrice les emblêmes à jamais ſacrés de la ſainte union irlandaiſe pour le triomphe de la juſtice & de la liberté.

Ces emblêmes ſont : *la harpe d'Erin, la harpe d'Oſſian, aux cordes d'argent*, ſurmontée des emblêmes de la liberté, à la place de la couronne héréditaire dont elle fut long-temps ſouillée. Nous l'avons deſtinée, avec reſpect & reconnoiſſance, au Conſeil des Cinq-Cents.

L'autre emblême, qui nous rappelle des chants ſolemnels & l'antique République de Mona, porte ces mots chéris & ſacrés *Erin go brah !* (Irlande pour toujours) : nous en faiſons aujourd'hui un hommage filial au Conſeil des Anciens.

Ceux qui vous font cet hommage, du ſein de l'Irlande opprimée, même ſans armes, ne périſſent pas toujours ſans gloire : ils ne demandent à l'éternelle juſtice qu'une choſe, la poſſibilité de joindre le fer de leurs tyrans ; & alors, s'ils en échappent, que le ciel leur pardonne auſſi.

Erin go brah !

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Meſſidor an 6.

